

(N° 267.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1847.

Proposition relative aux rapports de la Commission des Naturalisations.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer au Sénat d'adopter la disposition suivante :

La Commission des Naturalisations, lorsqu'il s'agira d'individus exerçant des fonctions publiques en Belgique, mentionnera dans ses Rapports la date des arrêtés de nomination à des emplois civils ou militaires, ainsi que le nom des fonctionnaires qui les ont signés.

Bruxelles, le 30 avril 1847.

(Signé) Vicomte DESMANET DE BIESME.